

Mineur·es non-accompagné·es (MNA) & parcours migratoires

The Mind Game

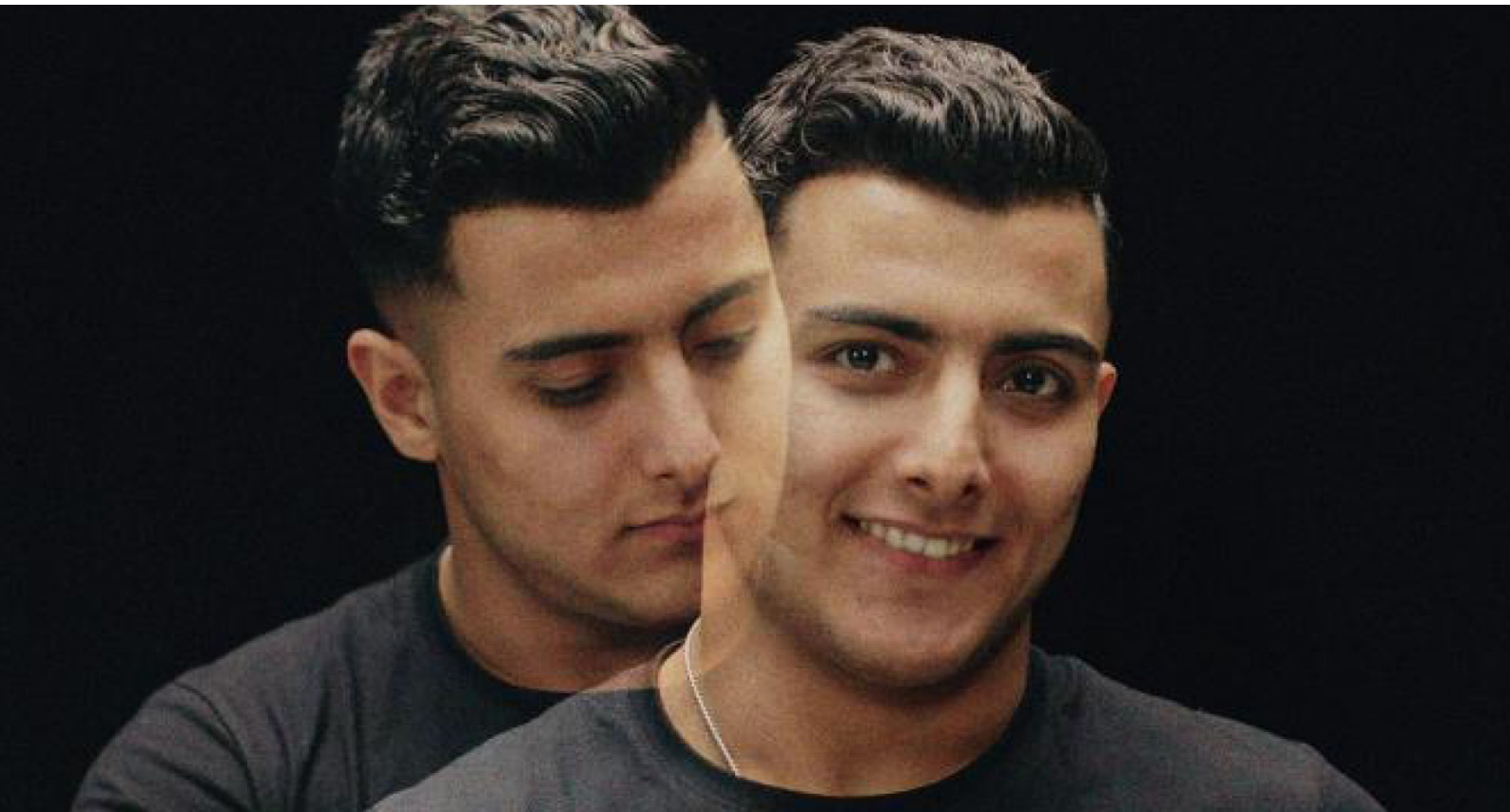
DE SAJID KHAN NASIRI,
ELS VAN DRIEL & EEFJE
BLANKEVOORT, PAYS-BAS, 2023,
61', VO ANG/NÉERLANDAIS/
PASHTO, ST FR

À l'âge de 15 ans, SK fuit seul l'Afghanistan. Après deux ans d'un voyage plein de dangers et d'épreuves qu'il a minutieusement documenté avec la caméra de son téléphone, il arrive en Belgique pour demander l'asile. Alors qu'il est persuadé qu'il pourra aller à l'école et commencer une nouvelle vie à son arrivée, une nouvelle lutte, mentale cette fois, commence. Suite du film primé *Shadow Game*, *The Mind Game* est un récit intime sur la pression psychologique à laquelle sont confronté·es les jeunes réfugié·es tout au long de leur parcours.

A quels obstacles font face les mineur·es non accompagné·es une fois arrivé·es en Europe ?

.....

Eefje Blankevoort et Els van Driel sont des journalistes, productrices et réalisatrices de documentaires néerlandaises. Elles ont collaboré ensemble sur le film *Shadow Game* (2021), lors duquel elles ont rencontré Sajid Khan (SK) Nasiri. Ce dernier, désireux de devenir journaliste et réalisateur, a participé à la campagne « Protect children on the move » avant de co-réaliser *The Mind Game* avec Eefje et Els.



FIFDH

GENÈVE

Mineur·e non accompagné·e

Personne qui n'a pas atteint 18 ans, se trouvant hors de son pays d'origine et n'est accompagné·e ni d'un parent, ni d'un·e représentant·e légal·e ou coutumier·e. En raison de sa minorité et de son isolement, il ou elle a le droit à des mesures spéciales de protection, notamment en cas de procédure d'asile (p.ex. désignation d'une personne de confiance, audition adaptée, conditions d'hébergement et d'encadrement adéquates, etc.). Des mesures garanties notamment par la Convention relative aux droits de l'enfant.

MNA et/ou RMNA?

→ Les **RMNA** sont les requérant·es mineur·es non accompagné·e ayant déposé une demande d'asile selon la législation suisse.

→ **MNA** est une appellation générique, qui désigne, outre les RMNA, les enfants sans statut légal, à savoir celles et ceux n'ayant pas déposé de demande d'asile ou d'autorisation de séjour, ou ayant reçu une décision de non-entrée en matière ou une réponse négative.

Intégration

En sociologie, l'intégration est le processus ethnologique qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social.

L'intégration est souvent assimilée à un modèle social et politique de gestion des immigré·es dans un pays. Ce modèle est fondé sur l'idée que les immigré·es font partie, de manière provisoire ou définitive, de la communauté nationale, et possèdent donc les mêmes droits et sont assujetti·es aux mêmes devoirs (excepté ceux étroitement liés à la nationalité, pour ceux qui n'ont pas la nationalité du pays d'accueil).

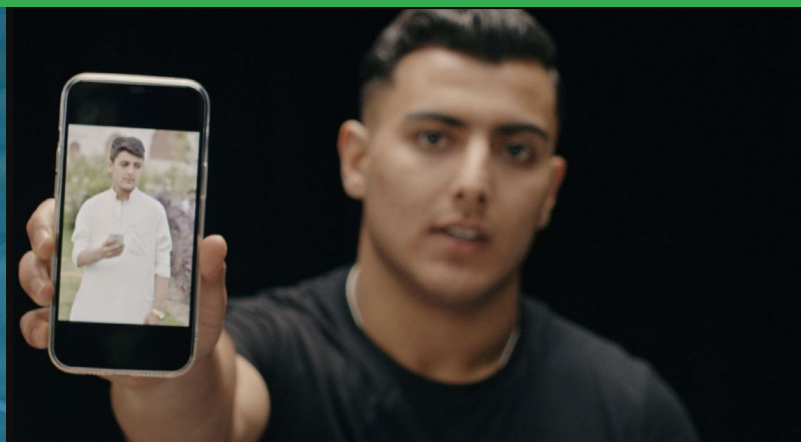
Toutefois, ce processus d'intégration étant asymétrique en raison de l'existence des rapports de force et d'intérêt très différents selon les parties qui s'intègrent, il peut se transformer en injonction d'assimilation vis-à-vis des immigrés.

« Le jeu de l'esprit »

Le film « **Shadow Game** » (2021), offre un aperçu poignant des nombreux « jeux » auxquels se livrent les adolescents fuyant leur pays en direction de l'Europe. Tout au long de ce périple dangereux, ces jeunes participent à des jeux de la course, du train, du passage de frontières... Une manière pour eux de relativiser la réalité et de conserver un semblant d'espoir. « **The Mind Game** » (2023) aborde la période post-arrivée, mettant en lumière les nombreuses difficultés administratives et psychologiques auxquelles sont confronté·es les MNA une fois arrivés dans le pays où ils déposeront leur demande d'asile.

SK, réalisateur et protagoniste, entame alors le difficile processus consistant à se frayer un chemin à travers les systèmes d'asile et les sociétés européennes. Un tout nouveau « jeu » commence pour lui et le qualifie de « jeu de l'esprit ». Commence alors la phase d'intégration : apprendre la langue, aller à l'école ou suivre une formation, chercher un emploi, trouver et aménager un logement, tenter de faire venir leur famille, etc.

Le téléphone est un compagnon constant pour SK, lui servant de caméra et de témoin tout au long de son périple. Il lui permet de documenter chaque étape de sa traversée jusqu'en Europe et de partager régulièrement des vidéos sur des plateformes telles que TikTok. Grâce à ces vidéos, il rend visible les difficultés du parcours migratoire. L'utilisation de son téléphone lui a également permis de maintenir un contact étroit avec les deux autres réalisatrices, Eefje Blankevoort et Els van Driel. Elles ont pu suivre son parcours à distance et le rejoindre dès qu'elles le pouvaient, contribuant ainsi à la réalisation des deux films.



Mineur·es non accompagné·es en Europe et en Suisse

Demander l'asile en Europe

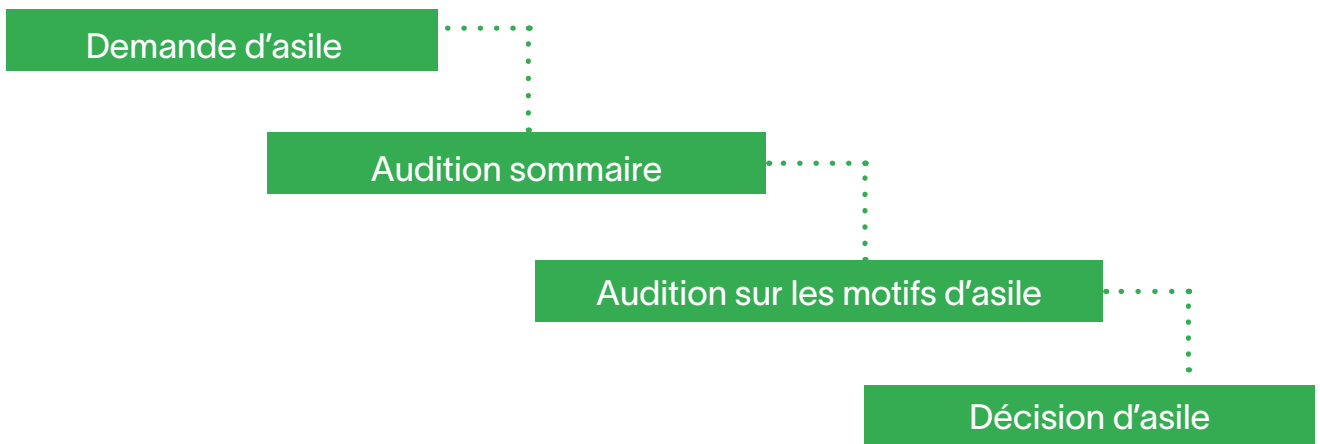
Depuis le début du conflit en Ukraine, la façon dont l'Union Européenne traite les migrant·es en provenance de ce pays met en lumière les disparités dans le traitement des demandeur·euses d'asile en fonction de leur origine. Le mécanisme de protection collective rapidement mis en place pour les déplacé·es ukrainien·nes leur accorde un statut similaire à celui des réfugiés sans les soumettre aux procédures fastidieuses de demande d'asile. Parallèlement, des milliers de réfugié·es en provenance de pays comme l'Afghanistan, la Syrie et l'Iran, sont régulièrement refoulé·es aux portes de l'Europe.

Le système en place pour gérer les demandes d'asile en Europe est le **règlement Dublin**. Dans l'espace Schengen, où la circulation entre les pays se fait sans contrôle aux frontières, ce système vise à déterminer la responsabilité des Etats dans le traitement des demandes d'asile.

Ce système repose principalement sur le critère du premier pays d'entrée d'un·e demandeur·euse dans l'espace Schengen. Les États situés en périphérie du continent, tels que l'Italie et la Grèce, se retrouvent donc confrontés à une charge plus importante de demandes d'asile. De plus, ce système ne prend pas en compte les disparités entre les capacités d'accueil de chaque pays ni le parcours ou les intentions des demandeur·euses d'asile.

Procédure d'asile en Suisse

Tout enfant ou adulte qui est menacé·e ou persécuté·e dans son pays d'origine peut demander l'asile. Pour évaluer qui a droit à cette protection, la procédure d'asile en Suisse compte plusieurs étapes :



Demande d'asile des RMNA

Les **demandes d'asile des RMNA** doivent être traitées en **priorité** conformément à la Loi sur l'asile. C'est pourquoi la plupart des demandes des RMNA font l'objet d'une procédure accélérée. En cas de **décision d'asile positive** ou d'une admission provisoire, les RMNA sont attribué·es à un canton. Les personnes RMNA ne peuvent être expulsées que s'il est garanti qu'ils peuvent y être accueillis·e par leur famille ou une institution. Si tel n'est pas le cas, iels doivent être admis à titre provisoire. En cas de **décision négative en matière d'asile** avec exécution de renvoi ordonnée, les RMNA peuvent être expulsé·es.

La **Convention relative aux droits de l'enfant de 1989**, vise à reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants; notamment celle·eux en situation de migration, qu'il·elles soient réfugié·es, en vue d'obtenir ce statut, ou non (article 22).

Les défis psychologiques des jeunes mineur·es non accompagné·es

L'audition

La première difficulté à laquelle sont confrontés ces mineur·es est bien de pouvoir **se faire reconnaître comme MNA**. Cette difficulté a tendance à s'accroître en période d'augmentation des flux migratoires.

Pour établir le statut de MNA, les modalités d'évaluation de **l'âge** et de **l'isolement** sont présentées dans un protocole à suivre dans le cadre d'auditions menées avec le/la jeune. Ces auditions doivent se dérouler dans une **langue qu'il comprend**, si nécessaire avec le recours d'un interprète. L'entretien porte sur la présentation de la/le jeune, des parents et de la fratrie ; la présentation de son mode de vie et de sa scolarisation dans son pays d'origine ; son parcours migratoire jusqu'à l'arrivée au pays d'accueil, et enfin son projet de vie dans ce dernier.

→ Durant l'entretien, la crédibilité de la minorité du/ de la jeune est jugée. L'évaluation ne peut conclure à un âge précis, mais les éléments apportés peuvent permettre à l'évaluateur d'apprécier si le/ la jeune peut ou non avoir l'âge qu'il affirme avoir. L'évaluation de la minorité est également fondée sur la vérification de l'authenticité des documents d'état civil que le jeune détient. Si le doute persiste à la fin de cette étape, il y a un recours à une expertise médicale pour déterminer l'âge. Ces mesures sont pour la plupart controversées, à l'image des tests osseux dont la fiabilité n'est pas garantie.

Et après ?

Les défis rencontrés par les jeunes MNA sont multiples et profonds. Nombre d'entre eux souffrent de **stress post-traumatique**, un fardeau psychologique lourd hérité des épreuves traversées lors de leur périple migratoire ou dans leur pays d'origine. Cette anxiété est exacerbée par leur **désorientation** dans un nouvel environnement, ainsi que par les incertitudes qui entourent le succès ou l'échec de leur demande d'asile.

En outre, beaucoup de ces jeunes font face à des **troubles dépressifs**, étroitement liés à des sentiments de perte, de séparation et d'acceptation difficile. Ils doivent souvent renoncer à leurs rêves en réalisant l'ampleur des obstacles qui se dressent sur leur chemin.



SK DANS UN CENTRE D'ACCUEIL EN BELGIQUE

La migration prend une **dimension particulièrement complexe à l'adolescence**, période où se posent de nombreuses questions sur **l'identité** et **l'avenir**. Les professionnel·les de la santé impliqué·es dans leur prise en charge sont sensibilisé·es à cette problématique cruciale et soutiennent qu'il est essentiel de reconnaître et d'adresser ces besoins psychologiques complexes pour garantir un accompagnement adapté à ces jeunes en quête de stabilité et de bien-être.

« Depuis des années, des voix associatives, politiques ou citoyennes s’élèvent pour revendiquer le droit aux enfants migrants d’être avant tout considérés comme des enfants. Dans les faits, la prise en compte des besoins essentiels des mineur-es est encore défailante, entraînant des conséquences importantes sur des jeunes déjà marqué-es par l’exil. »

ASILE . CH

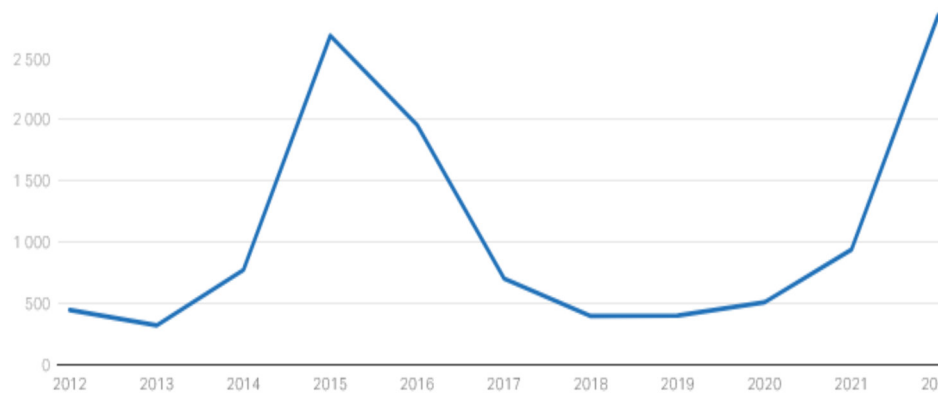
Vivre Ensemble/Asile.ch
Vivre Ensemble est une association romande indépendante, laïque et reconnue d’utilité publique. Elle publie régulièrement une revue d’information et d’analyse critique sur la problématique du droit d’asile et des réfugiés en Suisse. Elle déploie également de nombreuses activités de documentation et de lutte contre les préjugés en matière d’asile, notamment auprès des jeunes et des médias en Suisse romande.

La Suisse n’a jamais accueilli autant de mineur-es non accompagnés-e. En 2022, iels étaient plus de 2’854 à avoir demandé l’asile à la Confédération, selon les chiffres fournis par le Secrétariat d’État aux migrations (SEM).

Genève a été secouée ces dernières années, et plus récemment encore ces derniers mois, par une série tragique de suicides impliquant des jeunes demandeur-euses d’asile. Ces incidents poignants mettent en lumière les lacunes de la politique migratoire des autorités. En réponse, une large majorité du Grand Conseil genevois a adopté lors de sa dernière session une résolution appelant l’Assemblée fédérale à étendre la protection des demandeurs d’asile mineur-es non accompagné-es (RMNA) jusqu’à l’âge de 25 ans. Cette initiative découle des recommandations émises par la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS), préconisant la mise en place de mesures d’encadrement sociopédagogique pour les RMNA arrivé-es à l’âge adulte, jusqu’à ce qu’iels aient complété leur formation initiale et acquis les compétences nécessaires à une vie autonome.

Concernant l’encadrement des RMNA en Suisse, il est important de noter les importantes disparités entre les cantons, chacun adoptant des politiques d’accueil parfois très différentes. Dans le canton de Vaud notamment, les conditions d’accueil sont généralement jugées satisfaisantes, mais cela ne signifie pas pour autant qu’elles soient toujours optimales.

Demands d’asile déposées par des mineurs non accompagnés entre 2012 et 2022 (état au 28.02.2022).



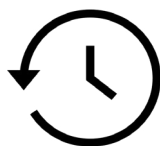
SOURCE : SWISSINFO

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



Géographie

- Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci : les migrations, leurs causes et leurs conséquences.
- Identifier les causes et conséquences des migrations (économiques, politiques, sociales, culturelles, environnementales)



Histoire

- Analyser l'organisation collective des sociétés humaines d'ici et d'ailleurs à travers le temps.
- Identifier les héritages du passé, des conséquences sur la vie actuelle (répartition linguistique, religieuse, organisation sociale, politique, manifestation culturelle,...), et des commémorations.



Citoyenneté

- Sensibiliser les élèves à la problématique du droit des étranger·ères et de l'asile à partir du système migratoire suisse.
- Identifier les préjugés sur l'asile et les étranger·ères.
- Donner aux élèves des outils de compréhension et d'analyse pour leur permettre de se forger une opinion fondée sur des éléments factuels.
- Donner un visage humain à des questions souvent résumées par des statistiques.
- Privilégier les débats sur des objets de votation, des sujets d'actualité ou des problèmes de société notamment de mondialisation, de politique d'asile.

POUR ALLER PLUS LOIN

Ateliers avec intervenant·es

- Amnesty – [Ateliers migration et droit d'asile, secondaire I et II](#)
- Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés – [Formation exil, asile et intégration, secondaire II](#)
- Christel Moretto – Monitrice à la FASE / À l'origine de la BD [Seuls en exil](#) (contact : christel.moretto@fase.ch)

Ressources numériques

- Quiz au sujet des préjugés sur les réfugié·es <https://www.asile.ch/prejuges/#1>
- Le Mémo[ts] – manuel-glossaire pour parler de la migration, à télécharger [ici](#) ou à [commander](#)

Fiches pédagogiques Amnesty

- [Migration, réfugié·es et droit d'asile, secondaire I](#)
- [Droit d'asile et médias, secondaire II](#)
- [La question des réfugié·es, secondaire II](#)
- [The refugee question, secondaire II, anglais langue seconde](#)
- [Ressource éducative développée par le secrétariat international d'Amnesty](#)

